

Quelles dispositions seront prises, dans le cadre de la compétence du premier ministre à l'égard du Conseil privé, pour attribuer la responsabilité du Secrétariat des sciences? Celui-ci sera-t-il confié à un ministre ou restera-t-il sous l'autorité du premier ministre?

Le très hon. M. Pearson: Je ne suis pas sûr d'avoir compris la question de mon honorable ami. De quoi parlait-il?

L'hon. M. Hamilton: Un secrétariat s'occupe des questions scientifiques et des rapports du nouveau Conseil des sciences et du Conseil national de recherches. Je me demande s'ils feront rapport à un comité du Cabinet et s'ils recevront des directives du secrétaire du Conseil privé? Nous avons critiqué ce procédé parce qu'il semblait ne pas tenir compte de la Chambre. A qui devons-nous poser des questions à la Chambre? Le premier ministre gardera-t-il la responsabilité ou bien la confiera-t-on à un nouveau ministre?

Le très hon. M. Pearson: Le Conseil des sciences proposé et le Conseil de recherches feront rapport au premier ministre.

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement. Le premier ministre a mentionné que le ministre du Revenu national, en tant que président du Conseil du Trésor, donnerait une idée plus complète de cette réorganisation. Le ministre du Revenu national voudrait-il prendre la parole maintenant et ajouter des détails à ceux que le premier ministre vient de fournir?

• (3.50 p.m.)

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur le premier ministre a dit, sauf erreur, que je m'occuperais des questions de nature générale soulevées durant le débat. Les questions concernant les nouveaux ministères seront traitées par les ministres intéressés, soit à l'étape de la deuxième lecture, soit à celle de l'étape en comité. Pour ma part, j'estime qu'il conviendrait mieux d'en traiter à l'étape de l'étude en comité, car il est alors permis de poser des questions et d'y répondre, de poser des questions complémentaires, et le reste. Je pourrais peut-être m'occuper des questions de nature générale soulevées avant l'étape de la deuxième lecture du bill et son renvoi au comité plénier après que les honorables vis-à-vis auront eu l'occasion de prendre la parole.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Je ne vois rien dans le bill à ce sujet, mais en ce qui concerne la réorganisation proposée,

le ministre de la Justice sera-t-il habilité à donner des conseils sur les problèmes d'ordre constitutionnels, ou cette responsabilité sera-t-elle confiée au président du Conseil privé?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, il n'y aura pas de changement. En fait, j'ai cité, en les approuvant, les propos à ce sujet même formulés par mon honorable ami à l'étape de la résolution.

M. Brewin: Je regrette, cela m'a échappé.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Pearson) s'est montré très prolix sur l'importance comme sur l'efficacité de cette mesure législative, dans la réorganisation des ministères du gouvernement. Tout ce que je puis dire à l'heure actuelle, c'est que le changement est plus apparent que réel. Peu important, en effet, nos efforts en vue de réorganiser les ministères du gouvernement ou de les rendre plus efficaces; leur efficacité sera en fonction de la direction imprimée par le gouvernement, laquelle dépendra à son tour des ministres et du rôle de premier plan qu'ils sauront jouer dans l'élaboration de la politique de leurs ministères respectifs. Aussi, indépendamment de ce que vais en dire, nous devons attendre avec impatience les résultats des changements effectués grâce à cette mesure législative. Si la ligne de conduite adoptée par le gouvernement actuel depuis 1963 ne change pas d'ici quelques années, je crains que nous ne perdions notre temps à l'étude de cette mesure législative, étant donné qu'une impulsion donnée dans les ministères actuels aurait pu aboutir au même résultat.

Ce qui me préoccupe, monsieur l'Orateur, ce sont les répercussions de la mesure législative sur certains ministères du gouvernement et son effet démoralisant, déjà évident, sur les nouveaux ministères proposés comme sur leur efficacité. Ainsi la mesure accordée à certains ministères, qui s'étaient jusqu'ici très bien acquittés de leur tâche, un rôle d'importance très minime. Certains autres acquièrent plus d'importance, selon le ministre désigné à leur tête. Je n'ai pas l'intention de parler des futurs ministres, mais je voudrais dire quelques mots des ministères en question, de leur importance et de leurs répercussions sur le personnel qui leur sera assigné.

En premier lieu, j'aimerais parler brièvement du ministère du Travail, que j'ai dirigé pendant cinq ans et demi. En 1957, le ministère du Travail était considéré comme le parent pauvre de tous les autres ministères